

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 JUIN 2022

Délibération affichée Le 7 7 JUIN 2022 Effectif du Conseil: 33
Présents: 16
Absents et Excusé(es): 13
Procuration(s): 04

N° d'ordre : 26/2022

Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt et un et le jeudi seize du mois de juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-neuf avril, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le neuf juin 2022

PRESENTS: M. ATALLAH André, Maire; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint; - M. RUART Alex, 3ème Adjoint; - M. BOYAU Alex, 5ème Adjoint; M. GENDREY Roland, 7ème Adjoint - Mme OTTO Julie, 8ème Adjoint; - M. MIRRE Jocelyn; - Mme LAQUITAINE Liliane; - Mme LESTIN Léna (*); - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly; Mme RENE-GABRIEL Murielle (*) - M. FARIAL Harold; - M. MARCEL Didier; Mme LINON Gladys (**) - M. ISSA Jean-François (*); -M. REJON Philippe; -Conseillers Municipaux.

(*) arrivée à la lecture du rapport n°02 à 17h14 (**) arrivée à la lecture du rapport n°04 à 17h31

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme PETRO Sonia, 2ème Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André); Mme RODES Brigitte, 4ème Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn); Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à Mme LINON Gladys), - Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly) - Conseillers Municipaux.

ABSENTS: Mme PAISLEY Yanetti, 6ème Adjoint; - M. CARRIERE Pierre, 9ème Adjoint; - M. TABAR Patrice; M. PERRAIN Franck; Mme LACROIX Jénia; - M. GEOFFROY Luidgi; - Mme PENCHARD Marie-Luce; - M. EUGENE- SALZEDO Willy; - M. PROCIDA Robert; - Mme GAUTHIEROT Franciane; - Mme GUILLAUME Myriam; - M. BROLIRON Jean-François; - Mme MONGE Dunia; Conseillers Municipaux.

Les 16 conseillers municipaux présents formant le quorum du tiers des membres présents, lesquels sont au nombre de 33, conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, il a été procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION DECIDANT DE COMPLETER LA LISTE DES OCCUPANTS SANS TITRES POUR LA REGULARISATION FONCIERE DES TERRAINS DE LA CITE BOLOGNE

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par Délibération en date du 09 Décembre 2019, le Conseil Municipal a sollicité l'assistance de l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour la régularisation des occupants sans titre de propriété des terrains du lotissement de la Cité BOLOGNE.

Lors de l'établissement de cette liste, certains occupants n'ont pas été répertoriés. Il s'agit de rajouter ces personnes non retenues qui prétendent à la régularisation foncière.

Les mêmes conditions de vente seront appliquées comme prévu dans la précédente délibération ; A savoir le prix de vente de $9,15 \in le m^2$, sachant que c'est le terrain seul qui est concerné par cette opération.

Cette vente pourra se faire, soit pour les titulaires ou leurs héritiers, dont la liste suit :

Identité de l'occupant du terrain	Adresse	Référence cadastrale	Superficie	Prix de Vente
Mme Veuve ONESTAS née CYCUMA Placide Florina ou- HERITIERS (CHARABIE Michel Marie)	10, Allée d Amandiers	es AX 41	180 M²	1647, 00 €
M. TAURUS François Alexandre ou Héritiers (RADDAS Robert)	13, Allée de Amandiers	es AX 27	170 m²	1555, 50 €
M. LABRU Vincent Joseph ou Héritiers (LABRU José)	30, Allée de Amandiers	es AX 51	447 M²	4090, 05 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°49/2019 du Conseil Municipal en date du 09/12/2019;

VU la délibération n° 03/2022 du Conseil Municipal, en date du 22 Mars 2022, décidant de nommer M. GUILLAUME Bernard, Adjoint au Maire, afin de représenter la Ville lors de la signature des actes passés en la forme administrative

APRES avoir délibéré :

DECIDE A L'UNANIMITE SOIT 20 VOIX POUR, DONT 04 PROCURATIONS

(Mme PETRO Sonia, 2ème Adjoint; - Mme RODES Brigitte, 4ème Adjoint; - Mme LYSIMAQUE Maguy; - Mme JEREMIE Marie-Louise, Conseillers Municipaux)

<u>ARTICLE 1</u>: **DE SOLLICITER** le concours de l'EPF pour la Régularisation Foncière des occupants sans titre de la Cité BOLOGNE ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la liste des Parcelles à régulariser, comme suit :

Identité de l'occupant du terrain	Adresse		Référence cadastrale	Superficie	Prix de Vente
Mme veuve ONESTAS née CYCUMA Placide Florina ou- HERITIERS (CHARABIE Michel Marie)	10, Allée Amandiers	des	AX 41	180 M²	1647, 00 €
M. TAURUS François Alexandre ou Héritiers (RADDAS Robert)	13, Allée Amandiers	des	AX 27	170 m²	1555, 50 €
M. LABRU Vincent Joseph ou Héritiers (LABRU José)	30, Allée Amandiers	des	AX 51	447 M²	4090, 05 €

ARTICLE 3 : DE FIXER le prix de vente à 9,15 € le M2;

ARTICLE 4 : DE DIRE que les héritiers des personnes décédées devront fournir à la Ville un acte notarié prouvant leur filiation, à défaut, le bien ne pourra leur être rétrocédé ;

<u>ARTICLE 5</u>: DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire et DE L'AUTORISER à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette vente ;

<u>ARTICLE 6</u>: DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de la Guadeloupe.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet, <u>www.telerecours.fr</u> »

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le

2 3 JUIN 2022

La transmission en Préfecture le

2 7 JUIN 2022

L'affichage et/ou la publication

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire

40ELOU Indré ATALLAH

